



LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ASVPP – Oiseaux Nature et Vosges Nature Environnement et L'Association UFC QUE CHOISIR VOSGES,

Vittel, le 30 octobre 2025

Madame Valérie MICHEL-MOREAUX
Préfète des Vosges
88000 EPINAL

LETTRE OUVERTE

Objet : PFAS et épandages des boues urbaines

Madame la Préfète,

Par un courrier du 28 juillet, puis par une lettre ouverte du 1^{er} octobre, nous vous avons interpellé au sujet de la contamination de l'eau potable de plusieurs communes par des PFAS.

Nous avons évoqué une forte suspicion quant à la cause de ces contaminations, à savoir les épandages de boues de STEP des entreprises des Blanchiments de Gérardmer, pratiques observées dans ces communes depuis deux décennies...

Nous vous avons alors demandé la communication de tous les plans d'épandages de boues industrielles mais aussi urbaines, afin de cartographier les territoires concernés et procéder à des analyses de recherches de contaminations des sols des parcelles concernées mais aussi des eaux superficielles et souterraines.

Après échanges avec des élus locaux en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement lors des deux réunions publiques organisées à Gérardmer et Saint Dié les 24 et 28 octobre 2025, il est apparu que les boues de STEP urbaines étaient valorisées par compostage semble t-il dans le secteur de Rambervillers.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire alors une relation avec la plateforme de compostage TERRAGRI implantée à Bru qui a fait parlé d'elle en mars 2022, à cause de pollutions constatées en aval et d'une mort de bovin suspecte en 2020...

L'entreprise TERRAGRI est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise au régime de l'enregistrement par arrêté préfectoral n°605/2019/DREAL/UD88 du 19 octobre 2019. Celui-ci précise que sont autorisées pour le compostage en plus des déchets verts, des **boues urbaines et non urbaines** (IAA), des **boues de papeteries**, des digestats solides...

Il semblerait donc que cette entreprise de compostage soit la destination des boues de STEP de plusieurs collectivités voire aussi de papeteries de nos territoires.

Dans le contexte actuel de recherche des émissions de PFAS, il nous apparaît indispensable et urgent d'une manière générale, d'opérer une traçabilité du traitement des boues de STEP urbaines des Vosges, qui font l'objet d'une valorisation par compostage.

En particulier nous vous demandons de procéder à une inspection de la plateforme de BRU, mais aussi des autres existant dans le département, afin :

D'identifier la nature et l'origine des boues traitées

D'identifier la destination du compost réalisé avec ces boues

D'analyser les différentes boues compostées ainsi que le compost qui résulte de leur traitement.

Nous vous demandons par ailleurs d'alerter les responsables de l'eau et de l'assainissement des collectivités destinant les boues de leur STEP vers une valorisation par épandages agricoles ou compostage, des risques encourus à cause de leur contamination plus que probable par les PFAS(entre autres), et donc de procéder à des analyses renforcées de ces boues incluant PFAS, médicaments, pesticides, solvants...et tout autre polluant organique potentiellement présents, avant toute perspective de valorisation.

Compte tenu des risques environnementaux et sanitaires avérés, suite à l'épandage de ces boues ou de leur valorisation par compostage, de la réglementation insuffisante n'imposant pas la recherche de tous les toxiques potentiellement présents, nous vous demandons, au nom du principe de précaution mais aussi pour une prévention nécessaire, de suspendre ces formes d'élimination de déchets toxiques et de mettre en place avec les collectivités des alternatives plus acceptables.

Compte tenu des connaissances actuelles et des constats de contaminations de l'environnement et des êtres vivants par ces pratiques, la responsabilité des pouvoirs publics est engagée et dicte de mettre un terme au plus vite à ces pratiques qui se traduisent par une dissémination inacceptable de substances dangereuses.

Nous vous prions d'agréer Madame la Préfète, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour les associations
Bernard SCHMITT



Copie à :

l'ARS - la DDT - la DREAL et l'association des maires des Vosges